

Institut national d'études démographiques

Arrêté du 30 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'un assistant ingénieur à l'Institut national d'études démographiques

NOR : NEDH2308301A

Par arrêté de la directrice de l'Institut national d'études démographiques en date du 30 mars 2023, un concours externe sur titres et travaux est ouvert au titre de l'année 2023 à l'Institut national d'études démographiques (INED) pour le recrutement d'un assistant ingénieur afin de pourvoir l'emploi vacant ou susceptible d'être vacant suivant :

BAP J – Gestion et pilotage.

Famille professionnelle : Ressources humaines.

Emploi-type : J3D45 – Assistant des ressources humaines.

Affectation : service des ressources humaines de l'INED.

Le nombre de postes est fixé à 1.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 17 avril 2023.

Les dossiers de candidature peuvent :

- soit être complétés en ligne sur l'application accessible depuis le site web <https://www.ined.fr/fr/institut/nous-rejoindre/recrutement-concours/concours-externes-it/> ;
- soit être sollicités en version papier sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe de format A4 libellée au nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur auprès du bureau des concours, INED, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93 322 Aubervilliers Cedex.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 17 mai 2023, date de clôture des inscriptions.

Les candidats doivent :

- soit valider leur dossier électronique jusqu'au 17 mai 2023, 12 heures, heure de Paris ;
- soit déposer leur dossier en version papier à l'INED, bureau des concours, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex, jusqu'au 17 mai 2023, 12 heures, heure de Paris ;
- soit envoyer leur dossier en version papier par la poste à l'INED, bureau des concours, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex, jusqu'au 17 mai 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve doivent transmettre un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

La date limite de transmission du certificat médical est fixée au 26 mai 2023.

Lorsque l'urgence le justifie, l'autorité organisatrice peut mettre en œuvre les aides et aménagements sollicités malgré la transmission du certificat médical après la date limite mentionnée à l'alinéa précédent.

La liste des candidats admis à concourir est établie par la directrice de l'Institut national d'études démographiques et sera affichée à l'INED, 9, cours des Humanités, CS 50004, 93322 Aubervilliers Cedex.

La date et le lieu de déroulement des épreuves seront fixés par décision de la directrice de l'INED.

La phase d'admission du concours externe sur titres et travaux d'assistant ingénieur comprendra en préalable à l'audition une épreuve technique écrite ou pratique.